



**SAINT-AUGUSTIN
DE-DESMAURES**

AVIS PUBLIC

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020 ET PROGRAMME QUINQUENNAL D'IMMOBILISATIONS 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier, que conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le budget de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'exercice financier commençant le 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, ainsi que le programme quinquennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024 seront adoptés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 17 décembre 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire de la tenue des séances du conseil (200, route de Fossambault à Saint-Augustin-de-Desmaures).

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil ainsi que la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2020 et le programme quinquennal d'immobilisations.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures,
Ce 6 décembre 2019

Le greffier,
Daniel Martineau, notaire
www.VSAD.ca